

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Ministère de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Ministry of Economy, Planning and Regional
Development

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(MINEPAT)**

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS DU MINEPAT.**

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS
2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 22 301 08 320040 2276

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

SOMMAIRE

PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION

PIECE N°2 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PIECE N°3 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET CADRES DIVERS

3-1 : Spécifications techniques ;

3-2 : Cadre du Bordereau des Prix Unitaires ;

3-3 : Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif ;

3-4 : Grille d'évaluation et tableau de comparaison des offres

PIECE N°4 : PROJET DE LETTRE-COMMANDE

PIECE N°5 : ANNEXES

5-1 : Annexe 1 ;

5-2: Annexe 2 ;

5-3: Annexe 3

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Ministère de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Ministry of Economy, Planning and Regional
Development

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(MINEPAT)**

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS DU MINEPAT.**

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS
2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT.**

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 22 301 08 320040 2276

PIECE N°1

AVIS DE CONSULTATION



AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.

1. Objet de la Consultation

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'Ouvrage, porte publication d'un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation, en vue de l'acquisition du matériel informatique au MINEPAT.

2. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des fournitures.

3. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est en lot unique.

4. Consistance des fournitures

La présente Demande de Cotation a pour but l'acquisition du matériel informatique ci-dessous :

N°	LIBELE	QUANTITE
1	ordinateur portable	04
2	serveur de dixième génération	01
3	micro-ordinateur	14
4	imprimante	03
5	vidéo projecteur	03

5. Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à Trente (30) jours, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de vingt Cinq millions (25 000 000) FCFA TTC.

7. Financement

Les fournitures, objet du présent Dossier de Consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2020, imputation : 54 22 301 08 320040 2276.

8. Consultation du Dossier de Cotation

Dès publication du présent Avis, le Dossier de Consultation peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 07, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél. : 222 22 41 28.

9. Acquisition du Dossier de Cotation

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, porte 07, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA**.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

10. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire, délivré par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure à l'annexe du présent Dossier de Consultation **Cinq cent mille (500 000) Francs CFA**.

11. Remise des Offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 07, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionné, au plus tard le **14 Avril 2020 à 12 heures**, heure locale, revêtue de la mention suivante:

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS 2020,
EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT,
EN PROCEDURE D'URGENCE.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Toute offre non produite en Sept (07) exemplaires et non conforme aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

12. Recevabilité des Offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Sous peine d'élimination, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites en originaux ou copies certifiées conformes pour :

- Déclaration d'intention de soumissionner ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de siège;
- L'attestation de non-redevance ;
- L'attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant l'objet et le numéro de la consultation ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;

- La quittance de versement au Trésor Public des frais d'acquisition du Dossier de Consultation ;
- L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Caution de soumission **Cinq cent mille (500 000) FCFA**;
- La déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné l'exécution d'un marché au cours des trois dernières années ;

Toutes les pièces doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

13. Ouverture des Offres

L'ouverture des Offres sera effectuée le **14 Avril 2020, à 13 heures**, heure locale, par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la salle de la Commission, sis au bâtiment Annexe 1, derrière ELECAM, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation des Offres

- **Critères éliminatoires :**

- a) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai réglementaire de 48 heures;
- b) Absence de la caution de soumission à l'ouverture;
- c) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- d) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné l'exécution d'un marché au cours des trois dernières années ;;
- f) Note Technique < 70 %.

- **Critères essentiels :**

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire, sur **la base des critères essentiels** ci-dessous :

- a) La Capacité financière délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le MINFI ;
- b) Les références de l'entreprise ;
- c) Respect des spécifications techniques;
- d) La présentation de l'offre

15. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

16. Attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme aux spécifications techniques du matériel à livrer et qui la moins disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Renseignements complémentaires :

Pour toute information complémentaire relative à la présente Consultation, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, **Service des Marchés, porte 07, Téléphone 222 22 41 28.**

17. Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48. Ou appeler le numéro vert de la CONAC qui répond au 1517.

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire.**

Ampliations :

- MINEPAT
- ARMP
- Président CIPM
- Service des Marchés Publics (pour archivage)
- MINMAP (pour publication et archivage)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)



Alain Guesmane Mey

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Ministère de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Ministry of Economy, Planning and Regional
Development

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(MINEPAT)**

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS DU MINEPAT.**

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS
2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 22 301 08 320040 2276

PIECE N°2

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1- LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : Contenu du Dossier de Consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettres-commandes, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettres-commandes.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
- L'Avis de Consultation ;
 - Le Cadre du Bordereau des prix Unitaires
 - Le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif ;
 - Le modèle de soumission ;
 - Le projet de Lettre-commande ;
 - Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultation.

1.2- PRESENTATION DES OFFRES

Article 2 : Langue des Offres

L'Offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en Français ou en Anglais.

Article 3 : Documents constitutifs de l'Offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

1- Documents administratifs

Les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites en **originaux ou copies certifiées conformes** pour :

- Déclaration d'intention de soumissionner ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de siège;
- L'attestation de non-redevance ;
- L'attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant l'objet et le numéro de la consultation ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- La quittance de versement au Trésor Public des frais d'acquisition du Dossier de Consultation ;
- L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Caution de soumission **Cinq cent mille (500 000) FCFA**;
- La déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné l'exécution d'un marché au cours des trois dernières années ;

2- Documents techniques et financiers

- La présentation de l'offre ;

- Les références de l'entreprise ;
- La Capacité financière délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le MINFI ;
- Les Spécifications techniques des équipements, paraphés à chaque page, date, cachet, signature et nom du soumissionnaire sur la dernière page ;
- Le projet de Lettre-commande paraphé à chaque page, date, cachet, signature et nom du soumissionnaire sur la dernière page ;
- La soumission datée et signée ;
- Le Cadre du Bordereau des Prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- Le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;

NB : Les pièces administratives et technico-financières doivent être séparées par des intercalaires de couleurs.

Article 4 : Offre

4-1 le co-contractant précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

4-2 Le soumissionnaire complètera le Devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les spécifications techniques de la brochure dans la ligne prix unitaire, le prix total pour chaque support et le délai fourniture qu'il propose de livrer en exécution de la Lettre-commande.

Article 5 : Monnaie de l'Offre

Les prix seront libellés en Franc CFA.

Article 6 : Délai de validité des Offres

Les offres seront valables pour la période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite des dépôts.

1.3- DEPOT DES OFFRES

Article 7 : Cachetage et marquage des Offres

Les fournisseurs placeront l'original et les copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée avec la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Article 8 : Date et heure de dépôt des Offres

Les offres doivent être reçues au MINEPAT, Direction des affaires Générales, Service des marchés, porte 07, au plus tard le 14 Avril 2020, à 12 heures, heure locale.

1.4- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des Offres sera effectuée le **14 Avril 2020, à 13 heures**, heure locale, par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Economie, de

la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la salle de la Commission, sis au bâtiment Annexe 1, derrière ELECAM.

1.5- ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 : Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme aux spécifications techniques du matériel à livrer et qui sera évaluée la moins disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Article 12 : Communiqué de l'attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage, en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-commande ;
- d) Le délai de livraison.

Article 13 : Signature de la Lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au cocontractant, qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les présidents et membres de la Commission et les fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvre frauduleuse. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- a. Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-commande ;
- b. Est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- c. Se livre à des manœuvres frauduleuses, quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.



**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(MINEPAT)**

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS DU MINEPAT.**

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS
2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 22 301 08 320040 2276

PIECE N°3

SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET CADRES DIVERS

3.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

3.2 CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

3.3 CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

3.4 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

3.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N°	LIBELLE
01	ORDINATEUR PORTABLE PROBOOK 450 G5 CORE I5 3,4GHZ RAM 4GB DD 500 WIFI BLUETOOTH WEBCAM HD GRAPHICS LAN RJ45
02	HPE PROLIANT DL380 GEN10 4110 1P 2.1GHZ 8CORE 16GB P4081-A 8SFF 500W PS BASE SERVER
03	MICRO-ORDINATEUR PRO-DESK 450 G5 CORE I5 3,4 GHZ RAM 4GB DD 500 LAN RJ45 HD GRAPHICS ECRAN 20 " CLAVIER AZERTY 102 TOUCHES SOURIS OPTIQUE LECTEUR DVD RW SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS 10 64 BITS
04	IMPRIMANTE LASERJET MULTIFONCTIONS M477FDN
05	VIDEO-PROJECTEUR AVEC TECHNOLOGIE 3LCD WXGA (HD 1280x800) ET PROJECTION SANS FIL CONNECTIVITE VGA, HDMI, COMPOSITE, RCA, USB

3.2 CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	UNITE	PU EN CHIFFRES	PU EN LETTRES
1	ordinateur portable	U		
2	serveur de dixième génération	U		
3	micro-ordinateur	U		
4	imprimante	U		
5	vidéo projecteur	U		

3.3 CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU	PT
1	ordinateur portable	U	04		
2	serveur de dixième génération	U	01		
3	micro-ordinateur	U	14		
4	imprimante	U	03		
5	vidéo projecteur	U	03		
				TOTAL HT	
				TVA (19,25%)	
				IR (5,5% ou 2,2%)	
				TOTAL TTC	

3.4 GRILLE D'EVALUATION ET TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

GRILLE		
N°	RUBRIQUES	SATISFACTION (OUI/NON)
A	La présentation de la soumission	
1	Reliure, Intercalaires de couleur, propreté et lisibilité	Oui/Non
B	Références de l'entreprise dans le domaine	
1	Au moins Trois (03) Marchés de fournitures exécutés au cours des cinq (05) dernières années (1 ^{ère} et dernière page du contrat + PV de réception)	Oui/Non
C	RESPECT DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES	
1	Toutes les spécifications techniques respectées	Oui/Non

Conformité de l'offre = Respect de 70% des critères

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Prix total TTC	Délai de livraison	Observations
			oui	non			
1							
2							
3							
4							
5							

Membres de la Commission de Passation des Marchés

Nom

Fonction

signature



**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(MINEPAT)**

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS DU MINEPAT.**

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS
2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 22 301 08 320040 2276

PIECE N°4

PROJET DE LETTRE-COMMANDE



LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINEPAT/CIPM/2020 DU _____,
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10
MARS 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.

TITULAIRE :

ADRESSE

BP :

TEL :

N°RC :

N°CONTR :

N°CPTE :

OBJET : ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

LIEU DE LIVRAISON : MINEPAT/YAOUNDE

MONTANT: en chiffres TTC

DELAI:

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2020

IMPUTATION : 54 22 301 08 320040 2276

SOUSCRITE LE _____

SIGNEE LE _____

NOTIFIEE LE _____

ENREGISTREE LE _____

ENTRE :

LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Représentée par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
ci-après désigné « le Maître d'Ouvrage »

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE :

BP :

TEL:

N°RC :

N°CONTR :

N°CPTÉ :



Représentée par:, ci-après désigné

Le Co-contractant

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT:

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1^{er} : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 3 : PIECE CONSTITUTIVES

Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Article 5 : ATTRIBUTIONS

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 7 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Article 8 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 9 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 10 : RECEPTION DES FOURNITURES

Article 11 : GARANTIE DES TRAVAUX

Article 12 : ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 13 : GENERALITES - PRIX

Article 14 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 15 : MODALITES DE PAIEMENT

Article 16 : DOMICILIATION BANCAIRE

Article 17 : REGIME FISCAL

Article 18 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Article 19 : NANTISSEMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 : REGLEMENT DES LITIGES

Article 21 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 22 : VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES (ST)

TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

CHAPITRE 1 : GENERALITES

Article 1^{er} : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande a pour objet l'acquisition du matériel informatique au MINEPAT.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-commande sont par ordre de priorité :

- 3.1- L'offre du co-contractant y compris ses annexes ;
- 3.2- La présente Lettre-Commande comprenant :
 - Les Spécifications Techniques (ST) ;
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
 - Le Devis Quantitatif et Estimatif(DQE) ;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG).

Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La Loi N° 096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
3. Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
4. La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
5. La Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
6. Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
7. Le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
8. Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
9. Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et la Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication dudit décret ;
10. L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 20 avril 2005 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux Marchés Publics ;
11. La Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

12. La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
13. La Circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
14. La Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution de la Loi des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2020 ;
15. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
16. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché en vigueur au Cameroun.

Article 5 : ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Les attributions du Maître d'Ouvrage sont dévolues au **MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** ;
- Les attributions de Chef de Service de la Lettre-Commande sont dévolues au **Directeur des Affaires Générales** ;
- Les attributions d'Ingénieur sont dévolues au **Chef de la Division Informatique au MINEPAT**.

Article 6 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

La durée de livraison des prestations est fixée à Trente (30) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

La fourniture sera livrée au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 7 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le co-contractant a pour mission d'assurer la fourniture du matériel informatique tels que décrits dans l'article 8 sous le contrôle de l'Administration et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

Article 8 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La prestation comprend :

N°	DESIGNATION	U	Qtés
01		U	
02		U	
03		U	
04		U	
05		U	

Article 9 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le co-contractant devra produire à l'Administration dans un délai de quinze (15) jours, sept (10) exemplaires de la présente Lettre-Commande signées et enregistrées.

Article 10 : RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du fournisseur par une Commission composée comme suit :

Président : Le MINEPAT ou son représentant ;

Membres : Le Directeur des Affaires Générale ou son représentant ;
Le Comptable-matières compétent ;

Rapporteur : L'Ingénieur de la Lettre-Commande.

Observateur : un représentant du MINMAP.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le co-contractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de prestation conforme, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par le co-contractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité des supports et sur le respect des clauses contractuelles.

Article 11 : GARANTIE DES FOURNITURES

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC de la présente Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué ou la garantie libérée dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations à la suite d'une main levée délivrée par le maître d'ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

11.2 Cautionnement de garantie

Une retenue de garantie de dix pour cent (10%) sera opérée sur le montant TTC de la présente Lettre-Commande. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

Article 12 : ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison, doivent être couverts par une assurance prise par le co-contractant. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110%) de la valeur CAF des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tous risques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertie. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 13 : GENERALITES – PRIX

Le co-contractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influencer cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non-révisables ; ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

Article 14 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de FCFA TTC (montant en lettres)..... Conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 15 : MODALITES DE PAIEMENT

15.1 Avance de démarrage

Sans objet.

15.2 Echelonnement des paiements

Les prestations exécutées seront payées en une facture unique présentée par le co-contractant à la fin de ladite prestation après réception.

Article 16 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par liquidation de la facture sus indiquée à l'adresse du compte bancaire n°..... ouvert à la banque..... Agence de au nom de

Article 17 : REGIME FISCAL

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 18 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (10) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

Après enregistrement dans les délais réglementaires, cinq (05) exemplaires originaux enregistrés de la présente lettre-commande devront être retournés dans le délai sus prescrit au Service des Marchés Publics pour diffusion.

Article 19 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :

- Autorité chargée de l'ordonnancement : **Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;**
- Autorité chargée de la liquidation des dépenses : **Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;**
- Comptable chargé du paiement : **Le Payeur Général du Trésor au MINFI ;**

- Fonctionnaires compétents pour fournir les renseignements énumérés : **Le Directeur des Affaires Générales.**

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes, fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 21 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut-être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 22 : VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.



TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES (ST)

TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/MINEPAT/
CIPM/2020 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020
DU 10 MARS 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.

TITULAIRE :

<p style="text-align: center;">Lue et acceptée</p> <p style="text-align: center;">Le CO-CONTRACTANT</p>	
<p>Yaoundé le _____</p>	
<p>Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire</p>	
<p>Yaoundé le _____</p>	
<p>Enregistrement</p>	



**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(MINEPAT)**

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS DU MINEPAT.**

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CIPM/2020 DU 10 MARS
2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU
MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 22 301 08 320040 2276

ANNEXES

ANNEXES I : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné (s) (2)

(Nom, prénom, profession, nationalité et domicile)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du Dossier de Demande de Cotation n°/DC/MINEPAT/CIPM/2020 du, en vue de _____ et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés des prestations à exécuter, me (nous) soumet (soumettons) et m' (nous) engage (engageons) à exécuter ces prestations dans les conditions suivantes :

Montant H.T (F.CFA)

(en toutes lettres), (en chiffres).

Calculé sur la base des prix unitaires et des quantités figurant au devis estimatif joints à la présente soumission.

Le montant de la TVA est de (en toutes lettres)

..... (en chiffres).

Le montant toutes taxes comprises est de (en toutes lettres),

..... (en chiffres).

Je m'engage (nous nous engageons) si ma (notre) soumission est retenue, à exécuter le marché dans un délai de (.....) mois.

Je m'engage (nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 150 jours à compter de la date de remise des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues au titre de l'exécution des travaux me (nous) soient payées par crédit du :

Compte N° Ouvert au nom de

..... dans les livres de

..... à

Sont annexés à la présente soumission les documents qui, conformément aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres doivent être joints à la soumission.

Fait à, le

Le soumissionnaire (s)

Signature (s)

Pour les associés, indiqués :

« La société

(Raison sociale et dénomination, forme, nationalité et siège social)

« Représentée par le soussigné

(Nom, prénom, qualité)

Pour les groupements sans personnalité juridique, indiquer :

« Nous, soussignés

(Pour chacun : nom, prénoms, ou raison sociale, profession, nationalité et domicile du siège social).

« Constitués en groupement des sociétés pour l'exécution du présent marché, nous nous engageons solidairement

ANNEXES II : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
(GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION)

(Banque)

Référence de la caution N°.....

A Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Dossier de Demande de Cotation n°...../DC/MINEPAT/CIPM/2020

du, en vue de

Caution bancaire pour la soumission à la livraison, en procédure d'urgence.

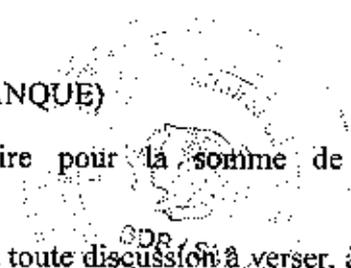
L'Entreprise(Soumissionnaire) remet en date du..... Après de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du MINEPAT, une Offre concernant lesdits travaux.

A cet effet, et en accord avec les conditions établies dans le Dossier de Demande de Cotation, le soumissionnaire doit présenter au MINEPAT, une garantie de soumission s'élevant à un montant de :

Par la présente garantie,

Nous soussignés(BANQUE)

Sommes vis-à-vis du MINEPAT, engagés par le soumissionnaire pour la somme de :
.....(chiffres).....(lettres).



Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toute discussion à verser, à la première demande écrite et sans délai, le montant total de la caution sur le compte indiqué par le MINEPAT, dès que celle-ci nous informera par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l'engagement que constitue son Offre.

La demande de paiement de la garantie devra être signée par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. La présente caution sera libérée au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la présente validité des offres ou, dans le cas où notre Entreprise est attributaire de la Lettre-Commande, après constitution de la garantie de bonne exécution.

La loi, ainsi que la juridiction applicables à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à, le

(Signature de la Banque)

**ANNEXES III : LISTE ACTUALISEE DES BANQUES ET SOCIETES
D'ASSURANCE AGREEES ET HABILITEES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN**

1	AFRILAND FIRST BANK	
2	BANQUE ATLANTIQUE	
3	BANQUE INTERNATIONALE DU CREDIT (BICEC)	CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE
4	CITI BANK CAMEROUN (CITI-C)	
5	COMMERCIAL BANK OF CAMEROUN (CBC)	
6	ECOBANK CAMEROUN	
7	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK)	
8	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE DU CAMEROUN (SCB CAMEROUN)	
9	SOCIETE GENERALE DES BANQUES DU CAMEROUN (SGBC)	
10	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON	
11	UNION BANK OF CAMEROUN (UBC)	
12	UNITED BANK OF AFRICA (UBA)	
13	BGFIBANK	
14	BANQUE CAMEROUNAISE DES PME	
15	Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun) BP: 4593, Douala.	
	ASSURANCES	
1	CHANAS ASSURANCES	
2	ACTIVA ASSURANCES	
3	ZENITHE ASSURANCES	
4	AREA ASSURANCE SA	
5	ATLANTIQUE ASSURANCE SA	
6	BENIFICIAL GENERAL INSURANCE SA	

7	CPA SA
8	NSIA ASSURANCES SA
9	PRO ASSURANCE
10	SAAR SA
11	SAHAM ASSURANCE

